

**Paris, le 5 juin 2020**

## **Le Congrès national des Epl 2020 aura bel et bien lieu du 13 au 15 octobre à Angers !**

**Le Palais des Congrès d'Angers accueillera du 13 au 15 octobre le Congrès et le Salon des Entreprises publiques locales (Epl), au sein d'un équipement récemment rénové et géré par la Spl Destination Angers.**

Ce congrès sera exceptionnel à plus d'un titre. Il s'agira d'abord d'accueillir **les élus issus du renouvellement du bloc communal** et de porter un regard analytique et prospectif sur **la capacité d'intervention des Epl dans le cadre d'une relance économique** dans laquelle elles sont résolument engagées.

L'annonce de la **tenue du deuxième tour des élections municipales le 28 juin** prochain a permis aux instances de la Fédération des Epl de confirmer la tenue du Congrès et du Salon aux dates prévues.

La **Fédération régionale des Epl de Bretagne-Pays de la Loire** est d'ores et déjà mobilisée via son président, Daniel Dimicoli, vice-président d'Angers Loire Métropole et président de la Soclova, et sera représentée via un espace dédié sur le Salon des Epl.

### **Les Epl, solution agile pour favoriser la relance économique**

Le Congrès 2020 conservera plus que jamais une **forte dimension politique**, au moment où les nouveaux conseils municipaux et intercommunaux prennent leurs fonctions et où l'urgence est à la reprise de l'activité économique et sociale. **Dans ce contexte, les Epl constituent une solution agile, fiable et efficace pour assurer la relance au plus près des besoins des territoires.**

### **Le Parlement conforte les Epl**

Le Parlement en apporte la preuve en garantissant une nouvelle fois la souplesse et l'autonomie de gestion qui caractérise les Epl, **en excluant l'économie mixte locale d'une possible obligation de centralisation de leur trésorerie dans le giron de l'Etat** tel que le faisait craindre le récent projet de loi relatif à diverses dispositions et mesures d'urgence liées à la crise sanitaire. Grâce à **la mobilisation de la Fédération des Epl et de ses partenaires**, les députés et sénateurs ont trouvé un compromis en Commission Mixte Paritaire permettant de sortir explicitement les Sem, Spl et SemOp du champ d'application de la loi.

« En tant que sociétés anonymes de droit privé, les Epl allient les avantages du management d'entreprise au pilotage par les élus et les collectivités qui les contrôlent. Elles ont la capacité de dégager leurs propres ressources et de s'inscrire dans une relation bancaire globale, leur permettant d'accéder à des solutions de financement diversifiées », déclare **Jean-Marie Sermier**, président de la Fédération des Epl et député du Jura. « Un atout particulièrement précieux en cette période de mobilisation générale en faveur du redémarrage de l'activité » ajoute le **président Sermier**.

Au cours du Congrès, les élus, dirigeants, cadres et partenaires des Epl seront invités à participer **aux débats, rencontres et visites organisés durant ces deux journées et demi**, qui s'annoncent riches en discussions. Ce Congrès constituera également le rendez-vous annoncé depuis l'automne 2019 de **la présentation des mesures issues du Livre blanc sur l'économie mixte locale**, un an après sa présentation aux adhérents puis au gouvernement au Congrès de Strasbourg.

Enfin, ce Congrès sera l'occasion de désigner le nouveau président de la Fédération des Epl pour les trois années à venir.

### Inscriptions ouvertes à partir du 31 août

**Dès le 31 août 2020, vous pourrez découvrir le programme complet et vous inscrire directement sur notre site.**

**Nous vous attendons nombreux à Angers pour le grand rendez-vous du mouvement des Epl de l'année !**

---

#### Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 310 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 30 000 Entreprises publiques locales représenté par le Ceep, le Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2018, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros et totalisent près de 65 000 emplois directs. Toutes les infos sur [lesepl.fr](http://lesepl.fr)

#### CONTACT PRESSE

- **Benjamin GALLEPE** – 06 42 11 00 75 - [b.gallepe@lesepl.fr](mailto:b.gallepe@lesepl.fr)